



Organisation mondiale  
de la santé animale  
Fondée en tant qu'OIE

**31e Conférence de la Commission régionale pour l'Europe**  
Samarcande, Ouzbékistan, du 30 septembre au 4 octobre 2024

Finale

Recommandation n° 1

**Le rôle des Services vétérinaires et de santé animale dans l'approche « Une seule santé » et la prévention et la préparation aux pandémies**

CONSIDÉRANT QUE :

1. Les Membres de la région Europe reconnaissent l'importance de l'approche « Une seule santé » y compris le rôle crucial qu'elle joue dans la prévention et la préparation aux pandémies ;
2. Les Membres de la région Europe s'emploient à promouvoir l'approche « Une seule santé » par divers moyens et mécanismes et s'efforcent de la développer davantage pour faire face aux menaces sanitaires à l'interface entre l'animal, l'être humain et l'environnement, en prenant compte le changement climatique ;
3. Le mécanisme régional de coordination « Une seule santé » a été mis en place en 2021 par les organisations quadripartites régionales (FAO, PNUE, OMS et OMSA) pour apporter un soutien aux Membres dans la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé », en s'appuyant sur les conseils scientifiques du Groupe d'experts de haut niveau « Une seule santé » (OHHLEP) ;
4. Le Processus PVS (Performance des Services vétérinaires) de l'OMSA est l'un des critères de sélection pour l'évaluation des demandes adressées au Fonds pour les pandémies, hébergé par la Banque mondiale ;
5. Le Plan d'action conjoint « Une seule santé » et son guide de mise en œuvre sont le fruit d'un effort collaboratif et participatif entre les organisations quadripartites visant à renforcer la collaboration, la communication, le renforcement des capacités et la coordination au niveau national de manière égale dans tous les secteurs chargés de répondre aux problèmes de santé à l'interface être humain-animal-environnement ;
6. La déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée en septembre 2023 appelle au renforcement de la coordination internationale de haut niveau permettant aux Membres de s'engager pour obtenir une meilleure prévention, préparation et réponse aux pandémies ;
7. Un environnement politique et une structure législative favorables aux niveaux national, régional et mondial, ainsi qu'un soutien financier adéquat, sont essentiels à la réussite de la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » ;
8. L'opérationnalisation de l'approche « Une seule santé » nécessite un leadership de la part des secteurs animal, humain et environnemental avec la participation significative de la société civile et des milieux académiques, y compris la collaboration avec des partenaires sous-régionaux, régionaux et mondiaux. Cela nécessite également une coopération interministérielle et un partage des données ainsi qu'une recherche coordonnée.

## LA COMMISSION RÉGIONALE POUR L'EUROPE

### RECOMMANDE QUE :

1. Les gouvernements des Membres de l'OMSA apportent un soutien politique et un engagement à l'approche « Une seule santé » en :
  - a. assurant la promotion de l'approche « Une seule santé » par le biais d'un plaidoyer en faveur de politiques intégrant les principes « Une seule santé » et de campagnes de communication à destination du grand public sur la base de situations concrètes;
  - b. soutenant l'élaboration d'un cadre juridique pertinent afin de garantir une base juridique solide pour l'application de l'approche « Une seule santé » qui encourage la collaboration intersectorielle, le partage d'informations et une représentation appropriée des différents secteurs et parties prenantes ;
  - c. envisageant la création ou le renforcement des mécanismes nationaux de coordination ou de la plateforme « Une seule santé » qui facilite la coordination, la collaboration et la participation active des secteurs et parties prenantes concernés.
  - d. fournissant un financement suffisant et durable réparti de manière appropriée, avec d'autres parties prenantes et bailleurs concernés, entre les secteurs (santé publique, animale et environnementale) en tenant compte de l'ordre de priorité des actions basé sur le risque
  
2. Les Services vétérinaires nationaux des Membres de l'OMSA :
  - a. plaident en faveur d'un soutien et d'un engagement politiques en faveur de l'approche « Une seule santé » et, plus particulièrement, du rôle essentiel joué par les Services vétérinaires dans cette approche ;
  - b. sensibilisent à l'importance de l'approche « Une seule santé » pour favoriser et créer de la confiance avec les différentes parties prenantes concernées, y compris les responsables gouvernementaux, les professionnels de la santé et de l'environnement, les vétérinaires, les chercheurs, le secteur privé et les organisations de la société civile pour faciliter l'opérationnalisation de l'approche « Une seule santé » au niveau national ;
  - c. tirent parti des [outils opérationnels de l'approche « Une seule santé »](#) à disposition pour aider les pays à mettre en œuvre l'approche « Une seule santé » et du soutien apporté par l'OMSA et les partenaires de l'Alliance quadripartite pour promouvoir, coordonner, communiquer et développer l'approche « Une seule santé » ;
  - d. identifient et développent les mécanismes, structures et réseaux existants qui pourraient servir de base à l'adoption et à la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » au niveau national ;
  - e. investissent dans des initiatives de renforcement des capacités et de formation afin d'améliorer les aptitudes, les compétences et les connaissances du personnel vétérinaire pour mettre en œuvre l'approche « Une seule santé » ;
  - f. mettent en place des mécanismes de suivi et d'évaluation complets et coordonnés pour évaluer efficacement les progrès et l'impact de la mise en œuvre des initiatives « Une seule santé » ;
  - g. assurent une hiérarchisation fondée sur les risques des actions mises en évidence dans le Plan d'action conjoint « Une seule santé » conformément aux priorités du pays et améliorer les stratégies de financement et de coordination pour sa mise en œuvre effective ;

- h. promeuvent et participent à des initiatives mondiales et régionales créant des connaissances communes par le renforcement des capacités ou le partage d'expériences et l'élaboration d'une approche transfrontalière « Une seule santé ».

3. L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) :

- a. continue de traiter de façon prioritaire les travaux permettant que la voix du secteur de la santé animale et des Services vétérinaires soient entendues dans toutes les enceintes politiques pertinentes au sein desquelles la gouvernance de la santé mondiale est débattue;
- b. continue de soutenir le développement de plaidoyer basés sur des données économiques pour convaincre les gouvernements et les donateurs du retour sur investissement de l'approche « Une seule santé » et que le coût de l'inaction est bien plus élevé que celui de la prévention ;
- c. continue de promouvoir une collaboration multisectorielle solide à tous les niveaux (global, régional et national), par le biais de la Collaboration quadripartite sur la santé et la santé, appuyée par les conseils scientifiques du Groupe d'experts de haut niveau « Une seule santé » (OHHLEP) ;
- d. continue d'apporter un soutien aux Membres par le biais du Processus PVS et des ateliers spécifiques à l'approche « Une seule santé », des [Ateliers nationaux conjoints RSI-PVS](#) et d'autres outils opérationnels « Une seule santé » élaborés dans le cadre du [Guide tripartite sur les zoonoses](#) afin de faciliter l'opérationnalisation de l'approche « Une seule santé » au niveau national ;
- e. développe des programmes de formation à destination des Services Vétérinaires sur l'approche « Une seule santé » qui incluent des études de cas pratiques et des exercices de simulation en collaboration avec les membres l'alliance Quadripartite dont l'Académie de l'OMS.